

Paris, le 12 avril 2012

(A NE PAS DIFFUSER AU CANADA ET AU JAPON)

## **Vivendi annonce le résultat de son offre publique de rachat d'obligations**

Vivendi annonce aujourd'hui le résultat de son offre publique de rachat (l'« offre publique de rachat ») en numéraire portant sur tout ou partie des 700 millions de dollars US d'obligations assorties d'un coupon de 5,75 % échéance 2013 (CUSIP : 92852EAK1 (144A)/F7063CAU0 (Reg S); ISIN : US92852EAK10 (144A)/usf7063CAU02 (RegS)) (les « obligations »).

A 17h, heure de New York, le 11 avril 2012, date à laquelle a expiré l'offre publique de rachat, Vivendi avait reçu des instructions de vente pour un montant total en principal de 529 548 000 de dollars US.

L'offre publique de rachat a été faite conformément et sous réserve de conditions, y compris la condition de financement relative à la bonne fin de l'émission de 2 milliards de dollars US en principal placée le 3 avril 2012, telles qu'exposées dans le document d'offre de rachat en date du 3 avril 2012 (*Offer to Purchase*). Si ces conditions sont satisfaites ou font l'objet d'une renonciation de sa part, Vivendi acceptera de racheter toutes ces obligations.

Le taux de rendement de référence pour le Bon du Trésor Américain échéance 31 mars 2013, tel que déterminé à 10 heures heure de New York le 11 avril 2012 ressort à 0,216 % et le prix total de rachat est de 1 048,82 dollars US pour 1 000 dollars US de montant en principal.

Vivendi paiera également un montant d'intérêt couru de 1,44 dollar US pour 1 000 dollars US de principal.

Le règlement est prévu le 13 avril 2012.

Après le succès du placement de 2 milliards de dollars US en trois tranches qui s'achèvera aujourd'hui, Vivendi aura également réussi à racheter 76 % d'une ligne de 700 millions de dollars US qui arrivait à échéance l'an prochain. Ces deux opérations combinées lui permettront d'allonger la maturité de sa dette tout en en réduisant son coût.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre d'achat des obligations ou une sollicitation d'une offre de vendre les obligations et n'est pas constitutif d'une sollicitation d'acceptation de l'offre. Vivendi ne fait l'offre que conformément aux termes de l'offre de rachat (*Offer to Purchase*). L'offre ne s'adresse pas aux porteurs d'obligations relevant d'un territoire dans lequel la présentation ou l'acceptation de l'offre serait incompatible avec les lois sur les valeurs mobilières, les lois « Blue Sky » (sur l'émission de valeurs mobilières) ou toute autre loi dudit territoire ; étant entendu qu'aucune obligation présentée par ou pour le compte d'un tel porteur ne peut être acceptée. Ce communiqué doit se lire conjointement avec l'offre de rachat (*Offer to Purchase*).

**Royaume-Uni.** La diffusion de l'Offre Publique de Rachat ou de tout document ou support relatif à l'Offre n'a pas été effectuée par une personne habilitée au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000 (ci-après le « FSMA ») et les documents et supports correspondants n'ont pas été approuvés par le FSMA. Dès lors, lesdits documents et/ou supports ne sont pas diffusés auprès du public au Royaume-Uni et ne peuvent être communiqués au public au Royaume-Uni. La diffusion de documents et/ou supports de cette nature n'est pas assujettie aux restrictions relatives aux offres financières prévues par la section 21 du FSMA, car ils sont uniquement destinés et communicables à des personnes qui sont (1) des personnes possédant une expérience des investissements et répondant à la définition de professionnels des investissements au sens de l'Article 19 de l'Ordonnance de 2005 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) (le « FPO ») ; (2) des personnes répondant aux critères de l'Article 49 du FPO (« sociétés disposant d'un capital social appelé important, associations non constituées en personne morale, etc. ») ; ou (3) toutes autres personnes auxquelles ces documents et/ou supports peuvent être légalement communiqués. Tout investissement ou toute activité d'investissement relatif/relative à l'Offre Publique de Rachat n'est proposé(e) qu'aux personnes précitées, et ne sera réalisé(e) qu'avec ces personnes, étant entendu qu'aucune autre personne ne peut se baser sur ladite Offre Publique de Rachat.

**France.** L'Offre n'a pas été proposée, directement ou indirectement, auprès du public en France. Ni l'Offre Publique de Rachat, ni aucun des documents ou supports relatifs à l'Offre Publique de Rachat n'ont été et ne seront diffusés auprès du public en France ; et seuls (i) les personnes fournissant le service d'investissement de gestion de portefeuille pour compte de tiers et/ou (ii) les investisseurs qualifiés, tels que définis aux Articles L.411-1, L.411-2 et D.411-1 à D.411-3 du Code monétaire et financier français, et conformément audit Code, ont le droit de prendre part à l'Offre Publique de Rachat. L'Offre Publique de Rachat n'a pas été soumise au visa de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

**Espace économique européen.** Dans tous les États membres de l'Espace économique européen (« EEE ») ayant transposé la Directive 2003/71/CE (et conformément à toute modification qui lui aurait été apportée, y compris la Directive 2010/73/CE et toute mesure d'application dans tout État membre – ci-après la « Directive sur les Prospectus »), l'Offre Publique de Rachat ne s'adressera qu'aux investisseurs qualifiés de cet État membre au sens de la Directive sur les Prospectus.

## **A propos de Vivendi**

### **Les plus belles émotions du numérique**

Vivendi est au cœur des univers des contenus, des plates-formes et des réseaux interactifs.

Vivendi réunit le numéro un mondial des jeux vidéo (Activision Blizzard), le numéro un mondial de la musique (Universal Music Group), le numéro un français des télécoms alternatifs (SFR), le numéro un marocain des télécoms (Groupe Maroc Telecom), le numéro un des opérateurs haut débit alternatifs au Brésil (GVT) et le numéro un français de la télévision payante (Groupe Canal+).

En 2011, Vivendi a réalisé un chiffre d'affaires de 28,8 milliards d'euros et un résultat net ajusté de 2,95 milliards d'euros. Le groupe compte plus de 58 300 collaborateurs.

[www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)

### **Avertissements importants**

**Avertissement relatif aux déclarations prospectives.** Le présent communiqué de presse peut contenir des déclarations prospectives. Même si Vivendi estime que ces déclarations prospectives reposent sur des hypothèses raisonnables, elles ne constituent pas des garanties quant à la performance future de la Société. Les résultats effectifs peuvent être très différents des déclarations prospectives en raison d'un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors de notre contrôle, notamment les risques liés aux conditions de marché ainsi que les risques décrits dans les documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, également disponibles en langue anglaise sur notre site ([www.vivendi.com](http://www.vivendi.com)). Les investisseurs et les détenteurs de valeurs mobilières peuvent obtenir gratuitement copie des documents déposés par Vivendi auprès de l'Autorité des Marchés Financiers ([www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)) ou directement auprès de Vivendi. Ces déclarations prospectives sont faites au jour du présent communiqué de presse et Vivendi décline toute intention ou obligation de fournir, mettre à jour ou revoir toute déclaration prospective en conséquence de toute nouvelle information, événement futur ou autre.

**ADR non sponsorisés.** Vivendi ne sponsorise pas de programme d'American Depositary Receipt (ADR) concernant ses actions. Tout programme d'ADR existant actuellement est « non sponsorisé » et n'a aucun lien, de quelque nature que ce soit, avec Vivendi. Vivendi décline toute responsabilité concernant un tel programme.